

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Financement des formations transitoires **Pas d'accord de passer deux fois à la caisse!**

La commission des finances du Grand Conseil et le Conseil-exécutif n'en démordent pas. Ils veulent que les communes cofinancent les coûts salariaux des enseignants des solutions transitoires. Une volonté à laquelle le Conseil municipal s'oppose fermement.

Les années scolaires de préparation professionnelle (APP) proposent une solution transitoire destinée aux jeunes sans débouché au terme de leur scolarité obligatoire. Son objectif prioritaire est d'offrir l'accès à une formation professionnelle initiale.

Avant sa cantonalisation, en 2002, cette année de transition était du ressort des communes. Pour la financer, le canton leur avait repris une part correspondante des recettes fiscales. Aujourd'hui, il entend reporter une partie des coûts sur ces mêmes communes, ce qui reviendrait à les faire passer une deuxième fois à la caisse pour la même prestation. Ce n'est tout simplement pas acceptable.

En novembre dernier, lors de la première lecture portant sur la modification de la loi sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle, le Grand Conseil a refusé la proposition gouvernementale de justesse. Mais la commission des finances et le Gouvernement ne s'avouent pas battus. A une faible majorité, cette dernière a décidé de revenir à la charge dans le cadre de la deuxième lecture de mars prochain.

Une charge supplémentaire de 10 millions

Alors que ses comptes bouclent sur des bénéfices depuis 1998, à l'exception de l'année 2012, le canton de Berne poursuit une politique d'austérité incompréhensible qui expose une frange de la population ainsi que les communes à des difficultés insurmontables.

A l'instar des finances cantonales, les ménages communaux subissent une forte pression fiscale. La marge de manœuvre des communes pour maintenir l'équilibre budgétaire s'est fortement effritée au cours des années. Ces dernières n'auraient le cas échant d'autre choix que de compenser ces charges supplémentaires au détriment d'autres rubriques budgétaires, ce qui, pour bon nombre d'entre elles, ne serait possible qu'au prix de mesures d'austérité impopulaires.

Le canton veut faire participer les communes au financement des offres de formation transitoire, alors même que celles-ci relèvent du degré secondaire II, un domaine qui est sans conteste de la compétence exclusive du canton.

Cet état de fait est d'autant plus fâcheux que cette mesure ne peut clairement pas être considérée comme une économie pour l'Etat. Il s'agit d'un simple dégagement en touche sur les communes qui ont d'ailleurs déjà payé l'addition en 2002. C'est choquant! Selon l'Association des communes bernoises, ces charges supplémentaires ne représenteraient pas moins de 10 millions de francs par an, soit environ 10 francs par habitant.

Le Conseil municipal de Saint-Imier s'oppose fermement à ce leurre. Il demande au Grand Conseil de confirmer la sage décision prise en première lecture, afin de ne pas compromettre les règles éprouvées régissant de longue date la répartition des tâches – et leur financement – entre le canton et les communes bernoises.

L'Exécutif suivra de très près le vote des députés de notre arrondissement administratif. Il se réserve la possibilité d'intervenir devant les autorités compétentes dans un second temps si son appel ne devait pas être entendu par le Grand Conseil. (cm)